coupe A-A

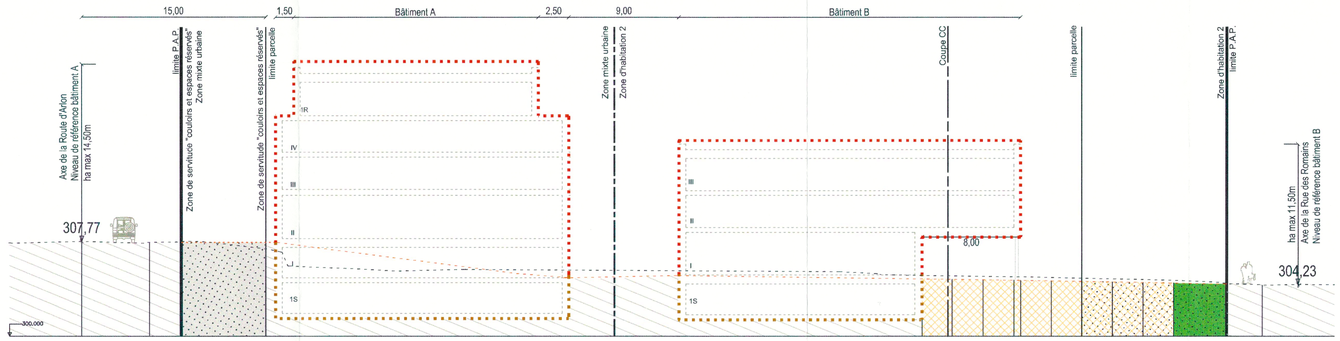

coupe B-B

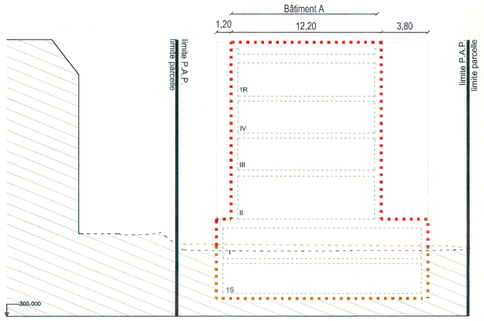

coupe C-C

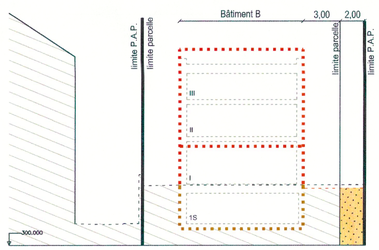

LOT 1 (MIX-U)	6,86 ares		
-	420	-	1340
617	1-mi	-	9-c
tp	ha - 14,50	-	1S+IV+1R

LOT 1 (HAB-2)	6,83 ares		
-	316	-	855
546	1-mi	-	6-c
tp	ha - 11,50	-	III+1S

Périmètre du PAP : 17,88 ares
Partie de terrain situé en zone HAB-2 : 9,50 ares
(COS≤0,6 - CUS≤0,9 - CSS≤0,8 - DL≤70)
Partie de terrain situé en zone MIX-u : 8,38 ares
(COS≤0,8 - CUS≤1,60 - CSS≤0,9 - DL≤130)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT				
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max.
type de toiture		max.	min.	max.

surface du lot / de l'îlot [ares] — surface constructible brute [m2] — type et nombre de logements — nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions — hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R — nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C — nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S — nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- ho-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mb — x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp — toiture plate
- tx (y%-z%) — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimination des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être cédé au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- accès carrossable garage
- canalisation pour eaux mixtes existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- caniveaux de drainage
- bassin de rétention souterrain

Approuvé par délibération du conseil communal du Stras n
le 27 JUIL. 2023
le conseil communal,

Référence: 19324/6C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 31/01/2024
Le Ministre des Affaires intérieures
Léon Gloden

© Origine Cadastre: droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (2015) - copie et reproduction interdites

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION	N° CAD:191037-13-000 001a.dwg
A	CBO	23.09.22	MUR	Adaptation suite à l'avis de la CE, réf.:19324/6C du 07.04.2022	

M. OUVRAGE : JAIPUR SARL — Dessiné par : CBO — Date : 01.2022 — Signature :

PROJET : P.A.P. 'Route d'Arlon-Carrefour' à Strassen — Contrôlé par : TMO — Date : 01.2022 — Signature :

OBJET : Projet d'aménagement particulier partie graphique — Responsable : MUR — Date : 01.2022 — Signature :

bEST INGENIEURS-CONSEILS
Bureau d'Etudes et de Services Techniques
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
Tél. : 349090 Fax: 349433
E-mail : best@best.lu

Echelle : 1 : 250

N° DU PLAN : 191037-13-000 001a